



# COMMUNIQUE

Anniviers, le 28 juin 2021

## CORONAVIRUS (COVID 19) 5<sup>ème</sup> étape d'assouplissement des mesures

Le Conseil fédéral a décidé de passer à une étape supplémentaire dans l'assouplissement des mesures liées à la COVID-19.

Dans le but de soutenir les autorités fédérales et cantonales, la Commune d'Anniviers adapte également ses mesures et vous informe de ce qui est en vigueur **à compter du 26 juin 2021**.

### 1) Infrastructures communales

- La **bibliothèque** est ouverte aux jours et horaires habituels, à savoir : Mardi - Mercredi – Vendredi, de 15h00 à 19h00
- La **piscine de Zinal** est ouverte jusqu'**au 31 octobre 2021**.  
La **piscine de Vissoie** est ouverte jusqu'**au 29 août 2021**.
- **Les chemins pédestres**  
Anniviers Tourisme tient à jour la situation de tous les chemins et itinéraires que vous pouvez consulter via le lien suivant <https://www.valdanniviers.ch/fr/infos-live-122.html> ou auprès des offices de tourisme de la vallée.

### 2) Rassemblements

- Les rassemblements spontanés dans l'espace public ne sont plus limités.
- **Manifestations publiques**
  - ✓ Exigeant un **certificat COVID** :
    - Possible + de 10'000 personnes
    - Pas de restrictions
  - ✓ **Sans un certificat COVID** :
    - max. 1'000 personnes pour un **public assis** (intérieur ou extérieur)
    - max. 250 personnes à l'intérieur pour un **public debout** et 500 à l'extérieur
    - La capacité d'accueil peut aller jusqu'au deux tiers (à l'intérieur comme à l'extérieur)
    - Le port du masque est obligatoire à l'intérieur (pas à l'extérieur)
    - Les manifestations et concerts au cours desquels le public danse sont interdits



- Les rencontres **privées** sont limitées à **30 personnes à l'intérieur et 50 à l'extérieur**.
- Les **activités sportives et culturelles en plein air** :
  - A l'extérieur : sans restriction
  - A l'intérieur : récolte des coordonnées uniquement.

### 3) *Tourisme*

- Le port du **masque** n'est **plus nécessaire dans les espaces extérieurs** des installations accessibles au public, des établissements de loisirs et de restaurants.
- Les **magasins et établissements de sport et de loisirs** peuvent exploiter toute leur capacité d'accueil.
- Dans les **restaurants**, le nombre de personnes à chaque table n'est plus limité. L'obligation d'être assis est maintenue et le port du masque lorsque l'on n'est pas assis est obligatoire. Plus de restrictions à l'extérieur.

### 4) *Santé et sécurité publique*

- **Vaccination contre la COVID-19**
  - Soit prendre contact avec son médecin traitant
  - Soit s'inscrire auprès d'un centre de vaccination du canton du Valais (<https://vs.covid-vaccin.ch>)
- Recommandations OFSP : vous trouverez les recommandations à appliquer de manière stricte par toute la population et ce, indépendamment de l'âge, via le lien suivant : <https://ofsp-coronavirus.ch/>.

### 5) *Administration communale*

Tous nos guichets communaux sont ouverts (mis à part celui de proximité de Grimentz, fermé actuellement) dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Si le déplacement dans l'un des guichets ne s'avère pas nécessaire, vous avez toujours la possibilité de vous adresser à notre administration soit par email à [info@anniviers.org](mailto:info@anniviers.org) ou par téléphone au +41 476 15 00.

### 6) *Scolarité obligatoire*

Le Directeur du centre scolaire se tient à disposition pour tout renseignement (Frédéric Zuber +41 476 15 16, [directeur@ecoleanniviers.ch](mailto:directeur@ecoleanniviers.ch)).

### 7) *Structure d'accueil/UAPE*

Mme Christelle Crettaz, Responsable de la structure d'accueil, se tient à votre disposition pour tout renseignement (+41 476 15 12 ou par mail à [creche@anniviers.org](mailto:creche@anniviers.org)).

### 8) *Economie*

Pour tous les prestataires de services et entreprises, le télétravail n'est plus obligatoire et devient une simple recommandation.



Par ailleurs, pour que nos commerces, prestataires de services et entreprises puissent avoir une chance de perdurer, nous en appelons au bon sens et à la responsabilité des consommateurs. Cela passe par de petites actions telles que :

- Favoriser les entreprises et commerces locaux.
- Renoncer à des achats en ligne sachant que les mêmes produits sont disponibles proches de votre logement, contribuant ainsi à conserver des emplois.
- Favoriser une économie générant moins de déplacements et ainsi plus propice à un environnement durable.

Nous précisons que ces mesures sont amenées à évoluer en fonction de la situation et conformément aux instructions fédérales et cantonales consultables sur [www.vs.ch](http://www.vs.ch).

**Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir respecter scrupuleusement les consignes fédérales et cantonales afin de limiter la propagation de ce virus et vous remercions de votre solidarité**

Administration communale d'Anniviers